



## Les 26 circonscriptions de Seine-et-Marne

Les chiffres à côté des noms de communes correspondent aux zones ouvrant droit à l'indemnité de résidence :

➤ zone 1 : 3% du traitement brut

➤ zone 2 : 1% du traitement brut

En l'absence de chiffre, la commune est en zone 3 (0%).